



cb. DESCARTES TO HUYGENS [(?) Jan. 1646

meditée, font, ce me semble, les plus excusables. Aussi luy fut-il
pardonné par tous les principaux parens du mort, au iour mesme 50
qu'ils estoient assemblez pour le mettre en terre. Et de plus les
Iuges d'icy l'ont absous, mais par vne faueur trop precipitée, laquelle
ayant obligé le Fiscal à se porter apellant de leur sentence, il n'ose
pas se presenter derechef deuant la Iustice,^a laquelle doit suiure la
rigueur des loix, sans auoir égard aux personnes; mais il supplie que 55
l'innocence de sa vie passée luy puisse faire obtenir grace de son
Altesse. Je sçay bien qu'il est tres-vtile de laisser quelquefois faire
des exemples, pour donner de la crainte aux méchans; mais il me
semble que le suiet qui se presente n'y est pas propre; car, outre
que, le criminel estant absent, tout ce qu'on luy peut faire n'est que 60
de l'empescher de reuenir dans le pays, & ainsi punir sa femme &
ses enfans plus que luy, j'aprens qu'il y a quantité d'autres payfans
en ces Prouinces, qui ont commis des meurtres moins excusables &
dont la vie est moins innocente, qui ne laissent pas d'y demeurer,
sans auoir aucun pardon de son Altesse (& le mort estoit de ce 65
nombre); ce qui me fait croire que, si on commençoit par mon
voisin à faire vn exemple, ceux qui sont plus accoutumez que luy
à tirer le couteau, diroient qu'il n'y a que les innocens & les idiots
qui tombent entre les mains de la Iustice, & seroient confirmez par
là en leur licence. Enfin, si vous contribuez quelque chose à faire 70
que ce pauvre homme puisse reuenir auprès de ses enfans, ie puis dire
que vous ferez vne bonne action, & que ce sera vne nouvelle obliga-
tion que vous aura, &c.

^a The homicide, acquitted by the local Courts without a due observance
of form (cf. below, CLX, p. 258, l. 6f), had been summoned to the central
Court at the Hague, and, afraid for his life, had taken to flight. In the
ordinary course, he would now be condemned by default, and his goods
seized and sequestered.

5 Feb. 1646] ci. HUYGENS TO DESCARTES

CI.

HUYGENS TO DESCARTES.

5 February 1646.

Double sheet foolscap. Text on 1a.

In reply to the preceding (Cb).

Monseigneur,

Il y a long temps que je vous dois ce liuret^a de par
le Pere Merfenne, mais vous sçauiez qui je suis, et en quel
estat de fournir aueq punctualité aux offices d'amy. Celuy
5 qu'il vous a pleu de rendre à un de vos voyfins^b par une
lettre si bien arraisonnée que j'ay resolu de la produire à la
Cour d'Hollande,^c quand elle sera requise d'aduifer sur cet
homicide, selon les formes, ne sera pas negligé à son temps.
Le porteur de vostre dite lettre vous aura dit quand ce
10 pourra estre. Mais au fonds, Monseigneur, à moins que d'une
defensé tres-necessitée, nous ne tirerons jamais aucun aduis
auantageux de ces Cours de justice, où l'on ne jette les
yeulx que sur le *moderamen inculpate tutelæ*, comme porte
la phrase des loix. Je ne vous importune gueres de mes
15 lettres. Il me suffit de vous sçauoir en fanté et en estude,
et j'ay mes espions autour de vous, pour en auoir d'assez
seures nouvelles. Ayez aillez de bonté, s'il vous plaist, pour
me croire *constanter*,

Monseigneur,

Vostre tres-humble seruiteur,

C. HUYGENS.

A la Haye, le 5^e Feburier 1646.

^a Roberval's *Aristarchus*, Paris, 1644 (below, CII, p. 246, l. 10), an
exposition of the system of Galileo under the fiction of an edition of
a manuscript of an ancient author.

^b Cb, p. 242, l. 7, and p. 244, ll. 66-7.

^c Presumably the reason why the letter was not preserved in the Collection.



cii. DESCARTES TO HUYGENS [11 Mar. 1646

CII.

DESCARTES TO HUYGENS.

11 March 1646.

Double sheet foolscap. Text on 1a; superscription on 2b. One portion of a seal in red wax (obliterated) is preserved.

In reply to the preceding.

Monfieur,

La fauorable audience que vous auez donnée à celuy qui vous a porté ma precedente est caufe que vous ferez encore importuné de celle cy, car les parens de celuy pour lequel ie vous auois prié l'ont defirée auec tant d'affection que ie ne leur ay pû refufer. Ils vous diront l'estat de leur affaire s'il vous plaist de leur permettre, et comme ie vous suis defia tres obligé de l'affiftence que vous auez tefmoigné leur vouloir donner, ie le feray encore plus si la chose reuffit à leur contentement. Je vous remercie auffy de l'Aristarque.¹⁰ Pay esté bien ayse de le voir pour ce qu'ayant esté publié depuis mes Principes ie pensois qu'il nous enseigneroit quelque chose de plus, mais ie n'y ay rien trouué qui ne me fist auoir pitié de son auteur.^a Il y a long tems que ie menace de faire vn voyage à la Haye, mais le mauuais tems^b m'a¹⁵ retenu iufques icy; i'efpere qu'il ne durera pas tousiours,

^a Cf. *Corresp.* CDXXXIX, vol. IV, p. 392, l. 12 f.
^b The winter was exceptionally severe (*Corresp.* CDXXXVI, vol. IV, p. 376, l. 13 f.), and in the previous year already Descartes had complained of the heaviness for him of the journey to the Hague (CCCLXXXVI, p. 204, l. 18 f.).

30 Nov. 1646] ciii. DESCARTES TO HUYGENS
et que ie vous iray dire bientoft que ie suis ce que ie suis
tres veritablement,

Monfieur,

20 Vostre tres humble et tres obeiffant
feruiteur,

DES CARTES.

D'Egmond, le 11 Mars 1646.

Aen Myn Heer,
25 Myn Heere van Zuylichem,
Ridder, Raed ende
Secretaris van syn Hoocheyt,
In 's Grauen Haghe.

CIII.*

DESCARTES TO HUYGENS.

30 November 1646.

Double sheet foolscap. Text on 1a; superscription on 2b. Portions of a seal in red wax (obliterated) are preserved.

After a conversation on the work of Bannius, and enclosing the 'lettre musicale' printed below, CXXII, pp. 293 ff.

Monfieur,

Vous verrez icy la lettre musicale dont ie vous auois parlé.^a
Pay eu assez de peine à la tirer d'un mechant brouillon qui

^a See *Corresp.* CDLIX, vol. IV, p. 567, l. 25, and p. 568, l. 3 f., from which we learn that at the time of writing (November 23rd) Descartes had just returned from a visit to the Hague where he had seen Huygens, and that he had been discussing with him the value of Bannius' work in the theory of music.

For the 'lettre musicale', which contains Descartes' criticisms of an air proposed by Bannius, see below, CXXII, pp. 293-8.

* [*Corresp.* CDXLIX, vol. IV, pp. 516-19 and CDLXXVI bis, pp. 678-80, both from the text of Clerselier, are only hesitatingly ascribed to this period and correspondence by M. Adam. In any case they have no place in the series.]



ciii. DESCARTES TO HUYGENS [30 Nov. 1646

m'estoit demeuré, mais vous en aurez encore plus à deuiner ce qu'elle veut dire si vous ne la conferez avec celle de M^r Bannius écrite à M^{lle} Schuermans,^a dont ie suppose que vous auez copie. Si vous estes assez patient pour cela, vous prendrez peutestre plaisir à voir ce qu'un homme qui n'a iamais sceu apprendre à chanter *ut re mi fa sol la*, ny à iuger si vn autre le chantoit bien,^b a coniecturé touchant vn fuiet qui ne depend que du iugement de Poreille. Et si M^r vostre second fils^c se veut exercer en cete matiere, il en peut auoir occasion en nous reprenant Bannius et moy et montrant que nous n'y auons rien entendu ny Pvn ny l'autre. Car nos raisons n'estant ny mathematiques ny physiques mais seulement morales, comme j'ay dit là,^d il est ayisé d'en trouuer d'autres qui leur soient contraires. S'il escrit quelque chose sur ce fuiet, ie feray bien ayse de le voir; mais si vous m'obligez de me faire part de vos ambrettes, ie vous prie qu'elles vienent en compagnie d'une autre fleur que Monsieur de Wilhelm m'a promise, affin que l'une empesche que l'autre ne s'oublie. Je n'oublieray iamais la resolution que j'ay prise d'estre constamment et avec passion,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur,

DES CARTES.

D'Egmond, le 30 Nouembre 1646.

^a Anna van Schuermans (1607-78), a famous blue-stocking, who became a disciple of Voetius (*Corresp.* CCXIV, vol. III, p. 231, ll. 13-19; cf. vol. IV, pp. 700-1; *Briefwisseling*, 2247, vol. III, p. 503). For the communication sent to her by Bannius see below, CXXII, p. 294, l. 11 n.

^b Cf. above, XLVI, p. 111, l. 103; below CXXII, p. 293, l. 9.

^c Christiaan Huygens (1629-95), already, at the age of seventeen, recognized as a second Archimedes. Descartes early appreciated his genius (*Corresp.* CDXXXVIII, vol. IV, p. 436, ll. 7-16) and said of him (*Briefwisseling*, 5323, vol. V, p. 193), that he was 'de son sang'.

^d Below, CXXII, p. 298, l. 138.

7 Jan. 1647] civ. HUYGENS TO DESCARTES

On adresse les lettres qu'on me fait l'honneur de m'escire
30^e t' *huys van M^r Adam, m^eester int weesbuys, tot Aekmaer.*

Aen Myn Heer,
Myn Heer van Zuylichem,
Ridder, Raed ende Secretaris
van sin Hoocheyt,
In 's Graven Haghe.

35

CIV.

HUYGENS TO DESCARTES.

7 January 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a.

In reply to the preceding.

Monseigneur,

Je respons tard sur celle que vous auez prins la peine de m'escire dès le 30^e Nouembre, mais vous sçavez mes occupations. Ces nopces^c les ont redoublées, en ce qu'il m'a fallu faire fonction de Commissaire au Traicté de mariage; chose d'assez longue haleine. Je vous rends donq, tost ou tard, mes remerciemens tres-humbles pour la tres bonne refutation du pauvre Bannius. Il auoit besoin d'un censeur de vostre autorité, que seule il recognoissoit
10 parmi nous autres petits chiens, qu'il croyoit ne faire qu'aboyer. Cependant, j'ay creu auoir le mot à dire en ceste matiere, et en suis encor d'aduis, mais cela seroit long pour ce papier. A quelqu'entreveuë nous nous en entre-tiendrons. Voycy d'autres proportions harmoniques pour

^a In *Corresp.* CDXXVIII, vol. IV, p. 390, l. 25, M^r Adam Spicker.

^b 'Orphanage'.

^c The marriage of the Prince of Orange's eldest daughter with the Elector of Brandenburg, arranged finally on the 7th of December, 1646.



CV. DESCARTES TO HUYGENS [4 Feb. 1647

Podorat. Ce sont les graines de nos Ambrettes, dont si vous
ne cognoissez la fleur, sachez que c'est une Corien-blom
d'extraction noble, et que si elle cede à la commune en
beauté, elle la surpasse en odeur et durée; car mesmes apres
sa mort, j'entens quand elle est couppee et entretenue dans de
l'eau, elle garde sa grace plus longtemps qu'aucune autre fleur
que je sache, ny que mesmes les plus belles femmes, qui puent
toit apres auoir expiré. Je n'en puis plus, que pour vous
protester de nouveau, par ce nouuel an, que tous ceux de ma
vie, je demeureray,

Monseigneur, 25
Vostre tres humble seruiteur,
C. HUYGENS.

A la Haye, le 7^e Ianuier 1647.

CV.

DESCARTES TO HUYGENS.

4 February 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a; superscription on 2b. One seal in
red wax, bearing the initials RC interlaced, is preserved.

In reply to the preceding.

Monseigneur,

Je pensois vous aller remercier de bouche pour les ambrettes
que vous m'avez fait la faueur de m'enuoyer, et apprendre
aussy de vostre bouche les choses que vous avez remarquées
touchant mes imaginations de Musique; mais le froid me
retient au logis, et ie pense que j'attendray à me donner
l'honneur de vous voir iusques à ce que la saison soit plus
douce.^a Cependant ie ne puis m'abstenir d'escire ces lignes

18 mesmes] sic.

^a Descartes went to the Hague towards the end of March (*Corresp.*
CDLXXII, vol. IV, p. 624, ll. 5-6, and additional note, p. 701; CDLXXV,
p. 636, ll. 8-10).

12 May 1647] CVI. DESCARTES TO HUYGENS

pour vous prier de continuer en la volonté de me faire part de
vos considerations sur le fuit de ma dispute avec Bannius;
car ie ne doute point qu'elles ne seruent beaucoup à mon
instruction, et si ie ne meurs que de vieillesse, j'ay encore
enuie quelque iour d'escire de la theorie de la Musique;
En quelque tems que ie meure ou que ie viue, ie seray
touffours avec beaucoup de zele,

Monseigneur,
Vostre tres humble
et tres obeissant seruiteur,
DES CARTES.

20 D'Egmond, le 4 Feurier 1647.

A Monseigneur,
Monseigneur de Zuylichem,
Cheualier, Conseiller et Secretaire
de son Altesse,
A la Haye.

25

CVI.

DESCARTES TO HUYGENS.

12 May 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a and 2a; superscription on 2b. Two
halves of one seal in red wax, bearing Descartes' crest, are preserved.

*Delivered to Huygens through Van Surck and Brasset a few
days after writing* (*Corresp.* CDLXXXII, vol. V, p. 27, l. 4-
p. 28, l. 3).

Monseigneur,

Il y a deux iours^a que j'auois eu intention de me donner
l'honneur de vous escire pour vous remercier de vostre belle

^a Baillet must have seen a copy of this letter, as is shown by the recur-
rence of this and other phrases of these lines in vol. II, p. 319 (last para-
graph)-p. 320. From the same passage it is clear that he knew nothing at
all about Constantijn Huygens.

CVI. DESCARTES TO HUYGENS [12 May 1647]

Euphrasia,^a dont j'ay trouué la robe beaucoup meilleure que la bordure; et j'ay remarqué qu'avec la modestie d'un escrit consolatoire, vous auez mellé adroitement toutes les graces de la satyre. Mais mon tems ayant alors esté trop court, j'ay maintenant un nouveau fuiet pour cete lettre. C'est que, sur l'avis qu'on m'a donné que Messieurs les Curateurs de l'Academie de Leyde, à qui ie me plains des theses où j'ay esté iniurié,^b pourroient renvoyer ma cause à leur faculté de Theologie ou aux classes ou synodes,^c et que vos Theologiens pretendent que c'est à eux de la iuger, j'en escris à Monsieur le Conte de Seruiet,^d et crie bien haut que vos Docteurs me veulent metre icy à l'inquisition après tant de sang que ceux de ma nation ont respandu pour ayder à la chasser de ce pais^e; et ie maintiens que d'autant qu'il n'y a pas un mot en mes escrits qui touche les controuerses ou la différence de nos religions, vos theologiens ne peuvent entreprendre de iuger de mes opinions que ce ne soit

^a 'Eufrasia, Ooghen-troost aen Parthenine, etc.' (completed on the 5th of January, 1647). See *Gedichten*, vol. IV, pp. 83-119. It was a poem of consolation and encouragement to an old friend, Lucretia van Trello, threatened with blindness.

^b By Revius and Triglandius. See Descartes' letter of complaint to the Curators of the University of Leiden (*Corresp.* CDLXXVII, vol. V, pp. 1-12); and CDLXXVIII (pp. 15-19), to the Princess Elisabeth.

^c See Descartes' second letter to the Curators (*Corresp.* CDLXXX, vol. V, p. 23).

^d Abel Servien (1593-1659), Marquis of Sablé, had come to Holland on a special diplomatic mission, and in the temporary absence of De la Thuillierie was the highest French authority to whom Descartes could appeal (cf. Baillet, vol. II, p. 557, additional note to p. 318).

Descartes' letter to him, dated the same day (12 May), and almost verbally the same, as this, is given by Baillet (vol. II, pp. 318-19 = *Corresp.* CDLXXXI, vol. V, pp. 24-6).

^e The actual text of the letter to Servien, as quoted by Baillet (vol. II, p. 319), makes Descartes write of himself as 'un François, qui a aussi porté autrefois les armes pour la même cause'. For the problem raised see Cohen, *Écrivains français*, etc., p. 374.

12 May 1647] CVI. DESCARTES TO HUYGENS

vsurper sur moy iniustement un droit d'inquisition qui ne leur doit pas estre permis. Car pour ce qui ne regarde pas plus vostre religion que la nostre, comme ce que j'ay escrit de Dieu, on doit laisser à nos docteurs le soin de le censurer s'il le merite, ou autrement on ne nous donne point icy la liberté de conscience. Vos Theologiens peuvent bien écrire leurs raisons contre moy s'ils en ont, c'est de quoy ie ne me plaindray iamais: ie me plaindray seulement des censures de Synodes ou des facultez de Theologie, et aussi des theses où ils passent à la condamnation avant que d'auoir examiné les raisons ny ouy les parties. Ainsy ie pretens estre bien fondé non seulement à demander iustice des outrageuses calomnies qui sont dans les theses dont ie me suis plaint, mais aussi à demander qu'il ne soit point permis à vos Theologiens d'employer leurs censures contre mes liures. Voyla comme j'en escris à Monsieur de Seruiet, et ie le prie d'interceder pour moy enuers son Altesse, affin que comme chef de l'Academie de Leyde, aussi bien que des armées et des provinces, il luy plaïse ordonner que Messieurs les Curateurs y pouruoient ainsy qu'il iugera estre à propos; à quoy ie vous supplie de vouloir contribuër comme pour une personne qui est defia de long tems,

Monfieur,

Vostre tres humble et tres obligé seruiteur,

DES CARTES.

D'Egmond, le 12 May 1647.

Aen Myn Heer,
Myn Heer van Zuylichem,
Ridder, Raed ende Secretaris
van syn Hoocheyt,
In 's Grauen Haghe.



cvii. HUYGENS TO DESCARTES [14 Nov. 1647]

CVII.

HUYGENS TO DESCARTES.

14 November 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a; superscription on 2b. From 'deux' (l. 18) lengthways in the left-hand margin. The note 'Le Pere Mersenne, etc.' (ll. 27-9) is written reversed in the upper margin.

In June, 1647, Descartes went on a second journey to France, returning in September or October. The visit was notable for his conversations with Blaise Pascal on the subject of the vacuum, an account of which is extant from the pen of Pascal's sister (Corresp. vol. V, pp. 71-3). It would seem that on his return he had discussed the 'new experiments' with Huygens (below, ll. 2-3).

It is to be remarked that this is the 'one letter to Van Hogelande' referred to in the catalogue of the Sotheby sale (Introduction, p. xxxv).

Monfieur,

En fuitte du recit que vous printes la peine de me faire dernièrement de ces nouvelles experiences,^a je suis bien ayse de me veoir employé à vous en enuoyer les imprimez de la part des auteurs mesmes.^b Ce sont digni te vindice nodi.^c Et le Pere Mersenne, qui antiquum obtinet,^d ne cessera pas de vous en demander un traité. Mais je seroy d'aduis, si vous eltes d'intention d'en dire vostre sentiment en publicq, que ce soit apres que ce jeusne auteur aura debité ses considerations

^a Concerning the vacuum. The whole subject is fully discussed in Corresp. vol. V, pp. 98-106; Œuvres, vol. X, pp. 624-8; and Vie, pp. 451-7.

^b Blaise Pascal (above, LII, p. 128, l. 4 n.), now twenty-four years of age. The reference is to his 'Experiences nouvelles touchant le vuide' (October 8th, 1647). Descartes acknowledged the receipt to Mersenne on the 13th of December (Corresp. D, vol. V, p. 98, l. 1 f.).

^c Cf. Hor. Ars. Poet., 191.

^d Cf. Ter. And. IV. v. 22.

14 Nov. 1647] cvii. HUYGENS TO DESCARTES

10 sur le tout. Car apres vous, Monfieur, il ne fault pas que plus personne s'en melle^a; quoy qu'en effect tout leur discours sera fondé sur d'autres phenomenes que ceux de vostre Philosophie.

15 Je vous supplie m'esclaircir de deux choses: Pune, si vous avez mené un grand Chymique de France, et que c'est que vous pretendez faire aueq luy; Pautre, si une penson dont on dit que le Roy vous auroit honoré, vous va retirer icy pour aller acheuer de viure en France. Ce sont | deux points qui me touchent diuerfement, de satisfaction et de
20 deplairir. Mais je ne scauroy me passer d'en scauoir la verité de vostre main; et demande pardon de l'importunité, demeurant sans referue,

Monfieur,

Vostre tres-humble et obeissant seruiteur,

C. HUYGENS.

25 A la Haye, ce 14^e Nouembre 1647.

Le Pere Mersenne m'escrit ce qui s'enfuit: « depuis, j'ay experimenté que les mouches et souris meurent incontinent dans ce vuide.»

30 Den Edelen, Eerentfeften,
voorfenigen, discreteen Ionkheer,
Heer van Hoghelande,

Tot

Leiden,

35 om voorts te senden

aen Monfieur Descartes

tot Egmont.

Post.

^a Cf. Huygens to Mersenne, 6th of April, 1648 (Briefwisseling, 4797, vol. IV, p. 473 = Baillet, vol. II, p. 380, where the usual confusion between Constantijn and Christiaan Huygens is made).

CVIII.

DESCARTES TO HUYGENS.

8 December 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a and 1b; superscription on 2b. One seal in red wax (broken), bearing the initials RC interlaced, is preserved.

In reply to the preceding.

Monfieur,

J'ay différé à vous remercier du liuret des experiences pour ce que j'ay attendu que Monsieur de Bergue, que ie pensois se deuoir retirer plustost en son quartier d'hyuer, me fist la faueur d'estre porteur de ma letre en qualité de vostre voyfin. Il me semble que le ieune homme qui a fait ce liuret a le vuide vn peu trop en sa teste, et qu'il se haste beaucoup. Je voudrois que le volume qu'il promet^a fust desia au iour, affin qu'on pust voir ses raisons, qui seront, si ie ne me trompe, aussy peu solides que ce qu'il a entrepris¹⁰ de prouuer. Pour le grand Chymique qu'on vous a dit que j'auois amené de France, ie vous assure qu'il m'est inconnu, si ce n'est qu'on veuille honorer de ce titre vn de mes intimes amis qui ne pretend aucunement le meriter. C'est Monsieur Picot^b qui a cy deuant demeuré pres d'vn an à 15
Endegeest lors que j'y estois, et qui est encore venu passer icy cet hyuer; ce qu'il a fait à condition, et apres m'auoir fait prometre, que j'irois aussy avec luy passer en France

^a The 'Experiences nouvelles' is offered only as an 'abrégé' of a 'Traité entier' (*Œuvres de Pascal*, ed. Brunschvicg and Boutroux, vol. II, pp. 55-6).

^b Claude Picot (? 1591-1668), French translator of the *Principia Philosophiae*. His earlier visit to Holland was in 1641-2 (*Corresp.* CCXLIV, vol. III, p. 388, ll. 21-2).

J'hyuer prochain. Ce n'est que cete promesse, et quelques autres considerations particulieres, qui me feront reprendre le chemin de Paris dans peu de mois,^a sans qu'aucune chose qu'on m'aye promise de la part du Roy m'y oblige, ny que j'aye pour cela resolu d'y passer le reste de mes iours. Je ne vous nieray pas neanmoins que 2 ou 3 iours auant que 25
ie partisse de Paris^b on me fit l'honneur de m'offrir vne pension, mais ce ne fut point à condition que j'irois demeurer | là, ny que ie ferois aucune autre chose: on me dist seulement que c'estoit pour tesmoigner qu'on auoit les personnes de ma sorte en quelque estime. Il est vray que 30
celuy qui m'en porta la parole^c y adiousta que ie deuois esperer d'autres auantages si ie voulois m'arester en France. Et bien que cela ne me touche pas fort, il me semble pourtant que ie ferois deraisonnable, si ie n'aymois pas mieux estre en vn pais où ie suis né, et où l'on tesmoigne m'auoir 35
en quelque consideration, que de m'arester en vn autre où ie n'ay sceu en 19 ans obtenir aucun droit de bourgeoisie, et où, pour euitter l'opression, ie suis contraint à chasque fois d'auoir recours à Monsieur nostre Ambassadeur. Cela n'empesche pas que ie ne pense auoir icy plusieurs amis parti- 40
culiers que j'honore et que ie cheris extremement; mais ie n'ay quasi aucun commerce avec eux que par lettres, ce que ie pourray auoir estant à Paris, encore plus commodement qu'à Egmond, où ie ne perds pas pour cela l'esperance de

^a The journey was undertaken only in the following May, although Picot returned to France in the middle of January (Brasset to Rivet, *op. Corresp.* vol. V, p. 111, ll. 1-4).

^b According to Baillet (vol. II, p. 327), the letters patent granting Descartes an annual pension of 3,000 livres were dated the 6th of September, 1647. See, however, *ib.*, p. 339, and *Vie*, pp. 458-61.

^c Possibly M. de Martigny, who sent the patent in March 1648 (*Corresp.* DXI, vol. V, p. 134, l. 5 f.; cf. *DIV*, p. 115, l. 3).



CIX. DESCARTES TO HUYGENS [27 Dec. 1647
 reuenir. Et ie vous supplie de croire qu'en quelque lieu
 du monde que j'aïlle, ie seray toujours constamment, 45
 Monsieur,
 Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur,
 DES CARTES,

D'Egmond, le 8 Decembre 1647.
 A Monsieur, 50
 Monsieur de Zuylichem,
 Conseiller, Cheuallier
 et Secretaire de son Altesse,
 A la Haye.

CIX.

DESCARTES TO HUYGENS.

27 December 1647.

Double sheet foolscap. Text on 1a; superscription on 2b. One seal
 (broken) in red wax, bearing the initials R C interlaced, is preserved.

Monsieur,
 Ie vous ay cy deuant^a importuné pour tascher de faire
 auoir grace à vn pauure payfan de ce quartier qui auoit
 tué son beau pere. Maintenant cete mesme affaire me
 donne occasion de vous demander pareille assistance pour
 l'officier de ce quartier, qui n'est point accusé d'auoir tué
 personne, mais seulement d'auoir voulu de sa propre au-
 thorité donner la grace que nous desirions obtenir de son
 Altesse.^b La raison qui m'oblige à implorer en cecy vostre
 faueur est que la maison où ie demeure appartient à la sœur 10

^a Above, Cb, Cl, and CII.

^b Cf. above, Cb, p. 244, l. 54 n.

27 Dec. 1647] CIX. DESCARTES TO HUYGENS
 de l'accusé, et que si on en venoit iusques à l'extremité que
 ses amis apprehendent, j'aurois peutestre suiet de craindre
 que son ame ne vint obséder la chambre où ie suis, pour me
 reprocher que j'aurois manqué à la charité qu'on doit auoir
 15 pour ses voyfins. Mais vne raison plus serieuse et plus
 pressante qui peut conuier Son Altesse à luy pardonner, et
 ses iuges à ne le point empescher, c'est qu'il a tres grand
 nombre d'enfans qui ont encore besoin de luy, en forte
 qu'on ne sçauroit le punir qu'on ne punisse aussy avec luy
 20 plusieurs innocens. Ie me persuade que cete consideration
 obligera Messieurs ses iuges à la clemence, et que s'ils ne
 trouuent pas propre à exercer la charge qu'il a, ils souffri-
 ront au moins qu'il s'en decharge entre les mains de quel-
 que autre en retirant de luy le mesme argent qu'il en a
 25 donné, et qu'ils ne penseront point à luy faire aucun autre
 mal. Ie croy aussy que c'est ce que souhaite la plus part
 des habitans de ce quartier, et ie suis,

Monsieur,
 Vostre tres humble et
 tres obeissant seruiteur,
 DES CARTES.

D'Egmond, le 27 Decembre 1647.

Aen Myn Heer,
 Myn Heer van Zuylichem,
 35 Ridder, raed, ende Secretaris
 van sin Hoocheyt,
 In 's Grauen Haghe.





CX. JOACHIM DESCARTES [11 April 1601

APPENDIX A

CX.

JOACHIM DESCARTES.

11 April 1601.

Deed on vellum 26 x 6 cm. Text in 7½ lines.

Bears note in different ink and a more modern hand: 'pere du célèbre Descartes'.

A Receipt for Monies.

To be compared with the very similar but fuller deed of 17 November 1598 published from the manuscript in the Bibliothèque nationale by M. C. Couderc in Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXVIII (1917), pp. 292-3.

Listed as no. 451 in Thorpe's catalogue of 'Autographs of Illustrious Personages' for 1833 and priced at five shillings.

Je soubz signé Ioachim Descartes, Conseiller du Roy en sa court de parlement de Bretagne, confessé auoir eu et receu de noble homme M^r Leon Frenicle, conseiller du Roy, recepueur et paieur des rentes constitués sur les aydes, la somme de quinze escuz fol pour ung cartier escheu le 5 dernier iour de mars mil cinq cens quatre vingts dix huit, à cause de soixante escus fol de rente à moy appartenans à cause de damoiselle Janne Brochart,^a fille et heritiere en partie de deffunct noble homme M^r René Brochart, viuant Conseiller du Roy en son grand conseil, auquel la dicte 10 rente feut vendue et constituée par Messieurs les prouoltz des marchans et escheuins de la ville de Paris le unzième

^a Jeanne Brochart, mother of René Descartes, was married to Joachim Descartes (1563-1640) in January 1589, and died on May 16th, 1597. Her father, René Brochart, died in July 1586.

15 Feb. 1637] CXI. MERSENNE TO DESCARTES

iour de Iuing mil cinq cens foixante neuf sur plusieurs aydes equivalens et subcide de cinq Solz pour muy de Vin. 15 De laquelle somme de quinze escus ie quite ledit Sieur Frenicle recepueur susdit. En tesmoing de quoy ay signé la presante à Rennes le vnzième iour d'auril mil six cens ung.

DESCARTES.^a

20 Delagrée Prignon
Notaire royal present. Notaire secretaire (?) present.

Paiez à M^r Doify.^b

APPENDIX B

CXI.

MERSENNE TO DESCARTES.

15 February 1637.

Double sheet foolscap. Text on 1a and 1b; superscription on 2b. One seal *en placard* is preserved.

Sent by Mersenne through Huygens to Descartes and by Descartes back to Huygens (above, XVIII, p. 35, ll. 2-5 and XIX, p. 36, l. 2).

Monseigneur,

Aprez auoir fait toute la diligence requise pour le priuilege, voicy ce qui en est, afin que vous, ou vostre libraire, vous y mettiez tel ordre qu'il vous plaira, lequel i'executeray

^a Written clearly as one word, there being a definite ligature between the *s* and *c*.

^b The first letter of the name is most naturally taken as a B. In the deed published by M. Couderc, however, mention is made (*ad init.*) of a 'Jehan Doify, bourgeois de Paris . . . procureur de noble homme maître Joachim Descartes'.



CXI. MERSENNE TO DESCARTES [15 Feb. 1637

fidèlement. Monsieur le Chancelier^a ayant sceu vostre dessein, il s'est raporté de la Dioptrique et des 2 autres traittez qui suivent au jugement du Secrétaire^b qui est Geometre, mais il n'a pas voulu donner privilege à vostre libraire au prejudice des libraires de France: et luy ayant remonstré que cela s'est pratiqué pour Ortelius,^c Origan^d et plusieurs autres livres, qui ont eu le privilege du Roy, de l'Empereur etc, il a dit n'avoir pas encore commencé à faire cela, et qu'il ne le fera point. Mais que si vous le voulez prendre en vostre nom, vous qui estes françois, qu'il vous le baillera tres volontiers: ou si quelque libraire (comme Soli^e qui est le facteur du Sieur le Maire) ou tel autre qui voudra le prendre en son nom, à qui ledit Maire puisse avoir telle confiance qui sera necessaire, qu'il le donnera aussi. De forte qu'il faut que vous m'enuoyiez vous et luy vostre resolution, selon laquelle ie procederay. Monsieur le Chancelier retient cependant la Dioptrique. Soli prenant le privilege en son nom, le transportera aysément au Sieur le Maire, et luy pourra passer deuant notaire, ou souz son sien promesse de ne s'en feuir iamais. Et si vous l'avez en vostre nom,

^a Pierre Séguier (1588-1672), Chancellor since 1635.
^b i. e. Jean de Beaugrand (died 1640), a bitter critic of Descartes' Algebra and Geometry and author of the *Geostaticæ* (Paris, 1636), who, as secretary to the Chancellor, signed the privilege for e. g. Mersenne's *Nouvelles Pensées de Galilée* (Paris, 1639).
^c Abraham Ortelius or Wortels (1527-98), Belgian geographer. His *Theatrum Geographicum*, e. g., published at Antwerp (1587), contains privileges in favour of his publisher, Christophorus Plantinus, from both Maximilian II and Henri III.
^d David Origanus, sixteenth-century mathematician, author of various ephemerides.
^e Michael Soly, French publisher 'Parisiis, via Iacobæa, sub signo Phœnicis', to whom the first edition of the *Meditationes* was later entrusted.

Monsieur le Chancelier ayant sceu vostre dessein, il s'est raporté de la Dioptrique et des 2 autres traittez qui suivent au jugement du Secrétaire qui est Geometre, mais il n'a pas voulu donner privilege à vostre libraire au prejudice des libraires de France: et luy ayant remonstré que cela s'est pratiqué pour Ortelius, Origan et plusieurs autres livres, qui ont eu le privilege du Roy, de l'Empereur etc, il a dit n'avoir pas encore commencé à faire cela, et qu'il ne le fera point. Mais que si vous le voulez prendre en vostre nom, vous qui estes françois, qu'il vous le baillera tres volontiers: ou si quelque libraire (comme Soli qui est le facteur du Sieur le Maire) ou tel autre qui voudra le prendre en son nom, à qui ledit Maire puisse avoir telle confiance qui sera necessaire, qu'il le donnera aussi. De forte qu'il faut que vous m'enuoyiez vous et luy vostre resolution, selon laquelle ie procederay. Monsieur le Chancelier retient cependant la Dioptrique. Soli prenant le privilege en son nom, le transportera aysément au Sieur le Maire, et luy pourra passer deuant notaire, ou souz son sien promesse de ne s'en feuir iamais. Et si vous l'avez en vostre nom,



15 Feb. 1637] CXI. MERSENNE TO DESCARTES

25 vous le transporterez audit Maire, cela ne vous contraindra
point à mettre vostre nom au commencement du liure, puis-
que vous ne voulez pas; et quant dans le priuilege imprimé
dans le liure, vous pourrez mettre vostre nom seulement par
les I^{res} lettres sans qu'on le puisse deuiner, si ce n'est ceux
30 qui sçauent qu'un tel liure ne peut venir que de vostre
esprit. Auisez et me commandez ce qu'il vous plaira.

Mais pour le I^{er} traité de la Methode de raisonner es
sciences, Monsieur le Chancelier ne veut pas l'enclorre au
priuilege s'il ne le void, à cause que cela consiste en discours.
35 Vous l'enuoyez donc, s'il est imprimé, avec le reste de vostres
traictés s'ils sont acheuez, afin qu'ils n'ayent rien qui soit
à descrire pour l'accomplissement dudit priuilege. Iamais
on ne fust plus exact qu'à present pour l'examen des liures,
car Monsieur le Chancelier a | des agents affidés pour iuger
40 de ce qui est pour la théologie, d'autres pour la politique,
l'Academie de Paris pour les pieces d'eloquence tant en
vers qu'en prose, et des mathematiciens pour le reste. Voyla,
Monsieur, ce que j'ay fait; visez de la mesme voye de l'Agent
pour m'enuoyer le reste. Vous aurez tousiours assez tost le
45 priuilege, car quand on seroit encore 2 mois voir 3 sans
vous l'enuoyer, il est impossible qu'aucun libraire puisse
faire tailler les figures qui luy faudroit en 6 mois pour con-
trefaire et reimprimer l'œuvre, quelque diligence qu'il y
peult apporter.^a Ioint que nous auons icy assez de credit
50 prez des libraires pour les empescher de cela. Monsieur
le Chancelier respondit qu'il n'y auoit pas d'apparence d'em-
pescher les libraires françois de reimprimer le liure, s'il est
trouué et iugé bon. Mais le priuilege impetré dans l'une
des 2 façons que ie vous ay dit reparera tout cela. Te ne

35 de vostres] ? des autres.

^a Cf. above, XXI, p.41, l. 32 f.



cxii. VAN SURCK TO HUYGENS [19 Nov. 1639
vous entretiendray pas dauantage pour le present, demeurant 55
touffours,

Vostre bien humble seruiteur,
F. M. MERSENNE,

le 15 february 1637. Minime.

Pay pensé de ma teste impetrer le priuilege en vostre nom 60
ou en celuy de Soli, en retirant vostre transport de ses mains
auparauant pour le transporter à M. le Maire, mais la crainte
de vous deplaire m'en a retenu.

A Monsieur,
Monsieur de Cartes, 65
demeurant à Leyden,
A Leyden.

APPENDIX C

THE STAMPIOEN-WAESSENAER AFFAIR,
NOVEMBER-DECEMBER, 1639.

(a) LETTERS.

CXII.

VAN SURCK TO HUYGENS.

19 November 1639.

Double sheet foolscap. Text on 1a and 1b; superscription on 2b.

Accompanying XLIV, above, from Descartes to Huygens, and
enclosing the Deposition (below, CXVII).

Monsieur,

Je vien de receuoir tout presentement de la part de
Monsieur Des Cartes le paquet cy joint^a pour vous le
faire tenir. Et à Pheure mesme on m'a mis en main
certain Cartel de Stampioen, qui ne s'adressé pas seule-
ment à Waessenaer, comme ses autres deux precedens, mais

^a The letter printed above, XLIV, pp. 99-103.

19 Nov. 1639] cxii. VAN SURCK TO HUYGENS

aufy à Monsieur Des Cartes. Et d'autant que mondit fleur
Des Cartes n'auoit pas encore vû ce troiiesme Cartel, lors
qu'il vous a escrit,^a et que cestuy-cy l'interessé aucunement
10 de reputation, j'ay pris la hardiesse de vous supplier par ces
trois mots, de vouloir arrester les conditions de la gageure
en sorte qu'il n'y ait aucune ambiguité de paroles et qu'il
y ait vn temps prefix, d'autant que cest homme-là ne tasche
à se maintenir que par semblables ruses, et tenir le monde
15 en suspens. Lundy passé^b on a conigné de la part de
Wassenaer six cens francs entre les mains de Monsieur le
Recteur, et apres on a infnué à Stampioen | deux points,
Pvn touchant la matiere de la gageure, et l'autre parlant des
Iuges, que vous trouuerés en l'Acte du Notaire.^c Et en ce der-
20 nier Cartel il semble vouloir decrier Wassenaer pour n'auoir
fourni l'argent, et pour luy auoir proposé des conditions qui
ne pouvoient seruir que pour eschapper, et tirer la gageure
à l'infini. Vous jugerés, Monsieur, ce qui en ait, et oblige-
rés Monsieur des Cartes et tous ses amis de vouloir prendre
25 connoissance des impostures de nostre docteur Archiforbus.^d

Je suis,

Monsieur,
Vostre tres humble & tres
obligé seruiteur,
A. VAN SURCK.

30 De Leyden, 19 Nouembre 1639.

A Monsieur
Monsieur de Zulichem, &c.

23 ait] sic. ? est.

^a The third of Stampioen's 'letters of summons' (Daegvaerd-brieven,
above, XLIV, p. 100, l. 10 n., and XLV, p. 105, l. 14 n.) was dated
November 15th; at the time of writing, the 17th, Descartes had not seen
it. It came to his notice, however, before the 26th, the date of letter XLV.

^b Cf. above, XLIV, p. 100, l. 6 f.

^c Preserved in the collection and printed below, CXVII, pp. 274-6.

^d Cf. *Aenmerkingen*, p. 26, l. 6.

CXIII.

DESCARTES TO VAN SURCK.

26 November 1639.

Single sheet foolscap. Text on 1a. Bottom and side edges gilt.
On the reverse some Dutch notes (erased) of Van Surck, in pencil and ink, relating to the disposal of the money of the wager, evidently a preliminary draft of Descartes' notes to the proposed compromise (below, CXXI, p. 283, *proleg.*).

Accompanying XLV, above, from Descartes to Huygens.

Monseigneur,

Ce mot n'est que pour vous prier d'assurer M^r Hooghelande,^a et le prier tres affectueusement de ma part qu'il n'ait aucune crainte ny inquietude. Il est certain que Stampion ne peut chercher icy aucuns subterfuges, car si cela estoit il ne s'accorderoit pas aux poins dictez par M^r de Zuylichem.^b Et enfin quels subterfuges qu'il puisse alleguer, ce n'est pas à dire pour cela que les iuges le croyent, ny qu'ils le fissent gagner à cause qu'il auroit esté subtil à inuenter vne chicanerie, et nous fissent perdre à cause que nous aurions fuiui la raison et le bon sens. En vn mot, si Stampion gage suiuant le compromis proposé, il faut qu'il foit du tout hors de sens, ou bien qu'il y foit contraint par quelque puissance

^a Cornelius van Hogelande, a physician resident at Leiden, the friend in whose charge Descartes left his papers before going to Sweden (above, *Introd.*, p. xxi). For the part he took in this affair see below, CXV, p. 270, l. 14 f., CXVII, p. 276, l. 56 f., and later; *Corresp.* CLXXXIV, vol. III, p. 22, l. 9.

^b Cf. Huygens' draft (below, CXIX) with Stampioen's copy (below, CXX-CXXI).

superieure qui veut voir la preuue de ce qu'on a escrit contre luy par le succés de cete gageure, laquelle est au plus beau chemin que nous scaurions desirer. Vous verrez comme j'escris à M^r de Zuylichem pour le mot *verscheyde fauten*^a que vous auiez fort bien remarqué; pour le reste, moins on specifie de choses et moins il y a de fuit de caullation, c'est pourquoy ie croy que le meilleur est de laisser faire M^r de Zuylichem, et s'il vous renuoye le compromis à peu prez aux termes qu'il est, de l'enuoyer tout droit à Waessenaer avec la lettre que ie luy escris^b affin qu'il le signe et vous le renuoye promptement. Mais vous m'obligerez s'il vous plaist aussy à mesme tems de m'en enuoyer vne copie. Pour le 4 arbitre, j'ay nommé^c celui qui a escrit toute la copie et qui est plus affectionné à la cause qu'aucun de nous; que s'il estoit besoin d'une personne plus qualifiée, j'aurois nommé^c M^r Haeltrecht,^d mais ie ne l'ay osé faire sans luy en auoir parlé, et il me semble que la chose n'en vaut pas la peine. Nous aurons de la graine de l'herbe fenitiue^e s'il est possible, car le Pere Mercene m'a encore escrit depuis peu, qu'encore qu'il n'en pourroit auoir que 2 grains, nous en aurions vn.

^a Above, XLV, p. 105, l. 20 f.; below, CXIX, p. 280, ll. 9-10.

^b Above, XLV, p. 106, l. 52 f.

^c Above, XLV, p. 106, l. 42 f.

^d Cf. below, CXV, p. 271, l. 25.

Godefroy de Haestrecht is described by Baillet (vol. II, p. 35), as a 'Gentilhomme du pays de Liège, qui étoit venu s'habiter à Vtrecht, & qui demouroit actuellement au château de Renoude, village à la distance d'une demi-lieue de la ville, où il cultivoit la Philosophie de M. Descartes au milieu du repos & des commoditez de la vie'. He is thought to be the author of the 'Calcul de M. Descartes' (*Œuvres*, vol. X, pp. 659-80). See *Corresp.* XCIV, *proleg.*, vol. I, pp. 458-9; CLXXI, vol. II, p. 577, l. 30 with end-note, pp. 580-1; and *Vie*, p. 225.

^e Required for purposes of experiment. See *Corresp.* CLXXIV, vol. II, p. 595, ll. 13-16 and CLXXVII, p. 619, ll. 11-14; and cf. later, CLXXIX, p. 633, l. 4; CLXXXV, vol. III, p. 40, l. 10 f.; CLXXXVI, p. 47, l. 3 f.; CXCI, p. 78, l. 22 f. and CCVI, p. 176, l. 17.



CXIV. VAN SURCK TO HUYGENS [30 Nov. 1639]

Le luy ay aussy demandé^a le catalogue des herbes rares du
Jardin royal. Te suis,

Monfieur,
Vostre tres obeissant et
tres passioné seruiteur,
DES CARTES.

Du lamedy au soir, 26 Nouembre 1639.

CXIV.

VAN SURCK TO HUYGENS.

30 November 1639.

Double sheet foolscap. Text on 1a and 1b; superscription on 2b. Top
and edges gilt.

Accompanying XLV, above, from Descartes to Huygens.

Monfieur,

Je vous demande plusieurs pardons, premierement pour
n'auoir pas respondu plustost à la lettre qu'il vous a plû
m'escire du 25^{me} de ce Mois,^b et puis pour auoir differé de
vous enuoyer le paquet que j'ay recû passé quelque jours
de la part de Monsieur des Cartes pour vous l'enuoyer.
Dont la rayson est qu'un des amis de Mondit sieur des Cartes
qui fait profession des Mathematiques et qu'on a choisi pour
juge^c faisoit de la difficulté pour le troisieme arbitre^d qu'il

^a *Corresp.* CLXXVII, vol. II, p. 619, ll. 14-17, of November 13th.
It was only sent six months later (above, LIV, p. 132, l. 3).

^b This letter of Huygens to Van Surck, which is not preserved, evidently
enclosed his draft of the Compromise (below, CXIX). See above, XLV,
p. 104, *proleg.*

^c Golius (below, CXV, p. 270, l. 5).

^d Berlicom (above, XLVI, p. 108, ll. 30-2).

30 Nov. 1639] CXIV. VAN SURCK TO HUYGENS

10 croyoit estre interessé à defendre l'honneur de Stampioen, si
on ne couchoit la question *in terminis*, et qu'on la determina
de telle sorte qu'il n'y eust aucune prise pour la Chiquannerie,
qui est fort à craindre d'un homme qu'on presume n'ignorer
pas de defendre vne mauuaise cause. Nous auons doncques
15 couché par l'aduis dudit amy le compromis cy joint, et l'ay
enuoyé à Monsieur des Cartes pour en sçauoir son opinion
auant que de vous faire tenir son paquet; sur quoy j'ay
recu la lettre^a que je vous enuoye, par la quelle vous verrés
que Monsieur des Cartes aprouue reiteratiuement le project
20 qu'il vous plû de faire, et que cependant il ne | feroit pas
fort marry que Stampioen signast l'autre, s'il y auoit moyen
pour l'y faire condescendre; car en effect il n'y a point de
difference entre l'un et l'autre si non que la question est mise
en detail, et qu'on vous supplie, Monsieur, d'auoir la peine de
25 colliger les voix.^b Que si Stampioen le refuse, on n'aura que
à le faire imprimer pour faire connoistre ses fourbes; & s'il
refuse le dernier, il tesmoignera bien qu'il cherche des subter-
fuges, ou au moins il deuoit rendre rayson de son refus.

Le temps ne me permet pas d'adjoûter autre chose, si non
30 que je suis,

Monfieur,

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur,

A. VAN ZURCK.

35 Leyden, 30 Nouembre 1639.

A Monsieur

Monsieur de Zulichem, &c.

11 determinat] *sic.* = ? determinat.

^a i.e. CXIII above.

^b This provision is not to be found in any of the drafts still preserved, in
which the task is assigned to the Secretary of the University of Leyden
(below CXXI, p. 286, l. 60 f.). Huygens himself was chary of allowing his
name to appear (above LI, p. 127, l. 18 f.).